

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 FEVRIER 2026

Le jeudi 5 février 2026 à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Jean-François CASTELLANO, maire,
après convocation régulière effectuée le 27 janvier 2026.

15 Conseillers en exercice	P / A / E / DPv	Secrétaire de séance
Sylvie Bertheau	donne pouvoir à	Annie LAHIRE
Sylvie Blondelet	donne pouvoir à	Virginie CADETE
Gérard Bordu	présent	
Virginie Cadete	présente	
Jean-François Castellano	présent	
Nina Couillaut	présente	
Anthony Deverrewaere	présent	
Eddy Duméry	présent	
Patricia Frot	présente	
Christian Hayez	présent	est nommé secrétaire
Annie Lahiré	présente	
Pascal Viguié	présent	
David Bailly	excusé	
Pascale Dareau	présente	
Jean-Claude Scoupe	donne pouvoir à	Jean-François CASTELLANO
<u>Nombre de Conseillers présents</u>	<u>11</u>	<u>Nombre de Conseillers votants</u> <u>12</u>

Compte financier unique 2025 – budget 257

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de Sury près Léré ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Sury près Léré ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

	RESULTAT CA 2024	Part affectée à l'investissement 2025	RESULTAT EXERCICE 2025	REALISER 2025 (Dépenses Recettes)	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATI ON DE RESULTAT
INVEST	-375 765.80 €		60 793.39 €	D : 235 000 € R : 130 800.00 €	-104 200.00 €	- 419 172.41 €
FONCT	835 515.10 €	544 165.80 €	357 354.81€			648 704.11 €

Le conseil municipal élit, à l'unanimité, M. Christian HAYEZ comme président de séance.

Le CFU est présenté et mis au débat.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 FEVRIER 2026

Monsieur le maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 12 voix pour,

- d'approuver le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Sury près Léré.

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 – budget 257.

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	Part affectée à l'investissement 2025	RESULTAT EXERCICE 2025	REALISER 2025 (Dépenses Recettes)	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATI ON DE RESULTAT
INVEST	-375 765.80 €		60 793.39 €	D : 235 000.00 € R : 130 800.00 €	- 104 200.00 €	- 419 172.41 €
FONCT	835 515.10 €	544 165.80 €	357 354.81 €			648 704.11 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, et que suite à clôture du budget SIA Léré/Sury Près Léré et transfert de la compétence Assainissement au SMAEP Val De Loire Pays Fort, il convient d'intégrer les résultats provisoires du SIA pour moitié (protocole de dissolution du SIA du 16/12/2025), avant reversement au SMAEP, soit les résultats provisoires 2025 du SIA :

	RESULTATS PROVISOIRES CA 2025 SIA	PART A INTEGRER DANS LE BP COMMUNE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT APRES INTEGRATION DES RESULTATS SIA
INVEST	+ 393 067,35 €	+ 196 533,68 €	- 222 638,73 €
FONCT	+ 496 777,35 €	+ 248 388,67 €	897 092,78 €

le conseil municipal, décide d'affecter à l'unanimité, par 14 voix pour, le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	897 092,78€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	222 638,73 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	674 454,05 €
Total affecté au c/ 1068 :	222 638,73 €
Déficit global cumulé au 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Solde de la section d'investissement reporté (ligne 001)	- 118 438,73€

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 FEVRIER 2026

Amortissements 2026 du budget 257.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que la Direction Générale des Finances Publiques rappelle l'obligation d'amortissement de plusieurs types de biens, et par conséquent de plusieurs comptes budgétaires de classe 2,

Considérant que le comptable public a identifié un certain nombre d'anomalies à régulariser, pour absence d'amortissement sur les immobilisations soumises à amortissement obligatoire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, par 14 voix pour, d'effectuer les amortissements suivants sur 1 an.

Ceux-ci sont inscrits au budget primitif 2026 :

Fonctionnement dépenses			Investissements recettes		
681 (042)	Dotations aux amortissements	72 766,29€	2804182 (040)	<u>Travaux E.P. SDE 18 :</u>	
				- Passage en LED dans le bourg hors 2 routes départementales	52 461.62 €
				- Pose 2 projecteurs monument aux morts	1 338.72 €
				- Passage en LED hameaux	7 128.94 €
				- Passage en LED PSPG	11 877.01 €
Total		72 766.29 €	Total		72 766.29 €

Créance éteinte à la suite d'une liquidation judiciaire, budget 257.

Une créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité. C'est le cas lors du prononcé d'un jugement de clôture pour insuffisance d'actif (article L643-11 du code de commerce).

La créance concernée devient alors une créance éteinte qui constitue une charge définitive de la collectivité.

La charge, imposée par le juge, a été constatée par le conseil municipal de Sury près Léré pour le budget communal.

Il est donc décidé, à l'unanimité par 10 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre, d'émettre un mandat de la manière suivante :

- Mandat ordinaire de fonctionnement.
- Imputation comptable 6542 « créance éteinte ».
- Montant figurant ci-dessous.

Si le titre a donné lieu au paiement de la TVA, le montant H.T. sera inscrit au compte 6542 et donnera lieu à TVA déductible (4456) à porter sur la ligne 21 de la déclaration CA3.

Dossier : Tribunal de Commerce de Bourges, jugement du 24/02/12, entreprise Loiseau Sébastien au P'tit Bouchon, Adresse : 6 route de Léré – 18 240 SURY PRES LERE.

Budget :	Date :	Nature	Montant effacé
25700	2007	Loyer	443.00 €
25700	2008	Loyer	13 374.24 €
25700	2009	Loyer	13 774.50 €
25700	2010	Loyer	6 782.98 €
		Total	34 374.72 €

Budget 257 de 2026.

Les projets d'investissement du budget 2026 sont :

- l'aménagement de la maison d'assistants maternels (235 000 € H.T.)
- la restauration de 3 anciens registres d'état civil (2 350 € T.T.C.)
- la création de massifs de fleurs (16 000 € T.T.C.).
- la restauration des 3 ponts sur la Balance (20 000 € T.T.C.).
- un ordinateur au secrétariat de la mairie (2 600 € T.T.C.).
- l'aménagement à l'étang de la Fortay (2 000 € T.T.C.)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 FEVRIER 2026

- la restauration du mur de séparation l'ancienne mairie (9 800 € T.T.C.).
- l'installation d'une pergolas à côté des jeux extérieurs enfants (3 500 € T.T.C.).
- du matériel pour la médiathèque (2 000 € T.T.C.)
- EPFLI dossier bâtiments 15 rue Puits Mardelon (21 500 € T.T.C.)
- l'installation de barrières et d'un portillon dans la cour de la salle des Fêtes (4 680 € T.T.C.).
- des travaux d'isolation à la salle des Fêtes et l'installation de rideaux à la halle couverte (105 000 € T.T.C.).
- des travaux de voirie (91 000 € T.T.C.).

Les subventions d'investissements pour la maison d'assistants maternels sont la CAF : 100 800 €, Syndicat de Pays Sancerre Sologne (Région Centre Val de Loire) : 49 500 € et Conseil départemental du Cher : 30 000 € soit un total de 180 300 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité par 14 voix pour, le budget 2026 qui s'équilibre à la somme de :

- Section fonctionnement recettes et dépenses : 2 189 529.05 euros.
- Section d'investissement recettes et dépenses : 1 059 457.23 euros.

Subventions.

La délibération 2025 045 est retirée par le conseil municipal. Celle-ci ayant accordée des subventions en 2025 qui n'ont pas été versées en 2025 ne peuvent être payées en 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix pour :

- D'attribuer une subvention de 84 € pour l'élève Shanon Tixier Bernard scolarisée à la MFR de Saligny sur Roudon pour un voyage scolaire en région Poitevine du 4 au 7 mai 2026 d'un coût de 250 € par famille.
- D'attribuer une subvention pour le voyage scolaire en Angleterre pour les deux élèves Elora MOREAU et Maxime RICHARD scolarisés au collège Claude Tillier pour un voyage scolaire en Angleterre du 8 au 13 mars 2026, d'un cout de 436 € par famille, d'attribuer 146 € par élève soit 2 élèves x 146 € = 292 €.

M. Dumery sort de la salle et ne participe pas au vote suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour :

- d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association des Propriétaires et Chasseurs de Sury près Léré.

M. Dumery est invité à rentrer dans la salle.

M. Castellano sort de la salle et ne participe pas au vote suivant.

M Hayez assure la présidence de la séance.

Sur proposition de Mme Cadete, compte tenu de la qualité de la prestation réalisée lors du concert de fin d'année à l'église donné par l'Union Musicale de Châtillon sur Loire le 30 novembre 2025 dans le cadre du Téléthon, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 400 €, à l'unanimité par 12 voix pour.

Questions diverses :

Mme Cadete informe que la pièce de théâtre « Nobel et Bertha » de la compagnie Krizo théâtre pour la journée de la Femme aura lieu à la salle des Fêtes le dimanche 8 mars à 15h30.

Mme Frot demande où en est la démolition du bâtiment au 15 rue du Puits Mardelon.

Il est répondu qu'en janvier un expert est venu faire constater l'état des bâtiments à détruire et ceux des riverains afin d'établir un rapport de l'existant. La démolition devrait être réalisée cette année.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 FEVRIER 2026

M. Bordu signale qu'il manque un panneau « Sury près Léré » à l'entrée de la commune côté route de Savigny. M. le maire et M. Duméry ont contacté les services du centre de gestion des routes à ce sujet.

Il explique qu'il faudrait relancer le propriétaire de la maison situé à Pamplume pour la taille de sa haie. Il y a un problème de visibilité, c'est très dangereux, un accident de la route a déjà eu lieu.

M. Viguié souhaite que soit demandé au conseil départemental de combler les trous sur la route de Savigny et qu'il a fait réaliser une réfection provisoire pour une entreprise, vu la non-réalisation faite par le conseil départemental malgré son urgence.

Il signale que le calendrier des Fêtes organisées à Léré est dans le journal de ce matin, et qu'il serait bon d'en tenir compte afin d'éviter les mêmes manifestations aux mêmes dates sur les deux communes.

M. Hayez indique que les travaux électriques ont été réalisés dans les logements au P.S.P.G. Une entreprise doit venir pour régler les problèmes avec les volets roulants et les fenêtres.

Concernant le restaurant, la peinture sera faite dans la salle de bain. La machine à glaçons a été remplacée et le groupe frigo du bar a été réparé.

Des devis ont été demandés pour changer les radiateurs électriques de la médiathèque et de la salle Chigault.

Une réfection de la peinture du couloir du logement 2 bis sera effectuée avant la location de celui-ci au 1^{er} avril 2026.

Le P.L.U.I. est applicable depuis le 15/01/26 : de nombreuses terres constructibles sont devenues agricoles. Nous sommes en attente de l'arrêté des bâtiments de France via le préfet de Région pour la réduction du périmètre protégé.

La communauté de communes restitue les droits de préemption aux communes à compter du 16 février 2026.

La communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire gère Les zones communales situées en artisanale et industrielle.

Monsieur le maire rappelle de réserver les dimanche 15 et 22 mars 2026 pour tenir les permanences lors des élections municipales.

Il n'y aura pas de réunion de conseil municipal avant les élections municipales du 15 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à Sury près Léré, le 12 février 2026.

Le Maire

Jean-François CASTELLANO



Le secrétaire de séance

Christian HAYEZ